
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 30 mai 2018 à 13 h
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement et des travaux publics
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 03

CA18 25 0177

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 mai 2018.

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande au directeur d'arrondissement la raison d'être de cette séance extraordinaire

CA18 25 0178

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement, madame Maeva Vilain, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et visant à interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme.

40.01 1185924002

CA18 25 0179

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 mai 2018. Il est 13 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

la conseillère Maeva Vilain
conseillère d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.